

Règlement particulier du Tournoi National ONEA (Omnibad Nord Est Anjou) Les 23 & 24 mai 2020 à LONGUE (49)



1. Le tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. N° d'autorisation : en cours
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre principal du tournoi est **Marielle FALOUR** et le Juge Arbitre Adjoint est **Patrick SEROT**. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et licencié pour la saison 2019/2020 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Ce tournoi senior est ouvert aux U17, U19, seniors, vétérans et les classifications PARABADMINTON Debout dans les séries de NC à N2.
5. Le tournoi est géré par le logiciel BadNet. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ses choix sont assujettis à l'approbation des Juges Arbitres. **Les têtes de séries seront désignées suivant le Classement Par Point Hebdomadaire (CPPH) à J -15 avant le tournoi.**
6. La date limite d'inscription est fixée **le jeudi 07 mai 2020**, date de réception. Les droits d'engagements sont de **13 €** pour un tableau, **18 €** pour deux tableaux. Les inscriptions et les paiements se font exclusivement par Badnet ou l'application Ebad. Aucune inscription ne sera possible par courrier, par mail ou par téléphone. Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions selon les séries par ordre d'arrivée des inscriptions.
7. Les tableaux proposés sont les simples (Dames et Hommes), les doubles dames, doubles hommes et mixtes dans les séries **de NC à N2**. Un joueur ne peut s'inscrire que sur deux tableaux (**Simple et double mixte non autorisés**).
Les joueurs seront placés dans les tableaux en fonction de leur CPPH à J-15 de la compétition. Pour les DH, DD et DX, la moyenne de la paire ainsi que le respect du fois 16 seront appliqués pour réaliser les tableaux.
Les joueurs des classifications PARABADMINTON Debout seront inscrits dans les tableaux valides.
8. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, dans la série équivalente au tableau où le joueur est déjà inscrit, si celui-ci est effectivement inscrit dans un autre tableau. Cette décision sera sans appel.
9. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Les tableaux simples et mixtes se joueront le samedi et les doubles se joueront le dimanche. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois, quatre, cinq ou six avec 2 sortants, hormis poule unique.
10. Les horaires de convocation des compétiteurs seront adressés aux responsables des inscriptions du club par mail ou disponibles en ligne sur le site de BADNET à compter **du 18 mai 2020**. Ceux ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi ou regarder sur le site <http://www.omnibad-nord-est-anjou.fr/>.
11. Tout joueur doit se présenter à la table de pointage dès son arrivée. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur peut être appelé jusqu'à 1h avant l'heure prévu de son match et doit donc être présent en conséquence (seuls les matchs du 1er tour peuvent être ramenés à 45 minutes).
12. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
13. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

14. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
15. Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let, une fois, au service, faute en cours d'échange.
16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
17. Les volants utilisés en cas de désaccord seront le RSL GRADE 3. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
18. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
19. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs coachs durant les temps morts, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
20. En dehors des finales, tous les matchs seront auto-arbitrés. Les organisateurs proposeront aux juges arbitre, des scoreurs (si possible) pour les finales et des arbitres pour les finales des séries nationales. Ils décideront qui doit arbitrer chaque finale.
21. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait à partir de la date du tirage au sort (**09 mai 2020**) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives par mail à la ligue des Pays de Loire de Badminton secretariat@badminton-paysdelaloire.fr .
Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
22. Le licencié qui reçoit un carton rouge ou noir, se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
23. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
24. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
25. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
26. Droit à l'image : tout joueur ne désirant pas diffuser son image doit en faire part à la table de marque dès le pointage.
27. Les récompenses seront remises exclusivement à la fin de chaque finale.

